

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Date de convocation :  
13/10/2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 5  
Exprimés : 27

**OBJET :**

**PERSONNEL**

**Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2022**

-----

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme QUER Martine, conseillère municipale à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, Mme DUNYACH Monique, Conseillère municipale.

Absents : M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine.

-----

CONSIDERANT que, dans le cadre de la réorganisation des services, il convient de créer un poste de Rédacteur Territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**à la majorité de ses membres présents ou représentés**

**(4 abstentions : M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle)**

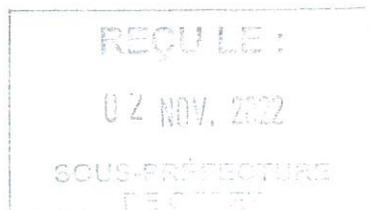
**DECIDE**

- de créer un poste supplémentaire au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, comme suit :

✓ 1 Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence et de l'annexer à la présente délibération

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.



Pour expédition conforme  
Le Maire

Michel COSTE